

Niveau 4 Cadre européen des certifications

Certificateur : MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Arrêté du 31 juillet 2018 portant création de la spécialité "aménagement paysagers" du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance (JO du 24 août 2018)

Public concerné	Apprenant sous statut : ➤ Apprenti (de 16 à 29 ans)
Conditions et délai d'accès	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Satisfaire à un entretien avant l'entrée en formation.</li> <li>➤ Pour les apprentis : Fournir un CV, une lettre de motivation et les diplômes être éligible et conclure un contrat d'apprentissage.</li> <li>➤ Inscription de janvier à septembre pour la prochaine rentrée de septembre.</li> </ul>
Prérequis et aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Issu(e) d'une classe de Seconde, Première ou CAP.</li> <li>➤ Avoir un réel intérêt pour le végétal et les travaux paysagers.</li> <li>➤ Avoir de bonnes aptitudes pour les travaux physiques</li> <li>➤ Si le/la candidat(e) est titulaire d'un diplôme de niveau 4 ou supérieur, possibilité d'aménagement de parcours (<a href="#">Nous consulter</a>).</li> </ul>
Objectifs	<p>Le titulaire d'un Bac Pro Aménagements paysagers est un professionnel de l'entretien des jardins et de la réalisation d'aménagements paysagers.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Il doit être en capacité de travailler dans une entreprise de travaux paysagers ou au sein d'une collectivité territoriale (mairie...).</li> <li>➤ Il doit pouvoir participer à la conduite de chantiers paysagers : préparer, organiser et exécuter les travaux de création, de maçonnerie paysagère, utiliser et entretenir les matériels et les équipements. Il améliore les sols, effectue les plantations</li> <li>➤ Il peut aussi entretenir les espaces paysagers : tailler les végétaux et les haies, désherber, suivre l'état sanitaire des végétaux et assurer leur traitement. Il peut être en relation avec les différents partenaires de l'entreprise, les clients et les fournisseurs.</li> </ul>
Durée de la formation	<p><b>1350 heures de formation sur 2 ans</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 39 semaines à la MFR réparties sur les 2 années scolaires</li> <li>➤ 55 semaines en entreprise (ou en collectivité territoriale)</li> </ul>
Contenus et compétences	<p><b>Contenus des modules généraux :</b></p> <p>MG 1 : Construction d'un raisonnement scientifique autour des questions du monde actuel</p> <p>MG 2 : L'exercice du débat à l'ère de la mondialisation</p> <p>MG 3 : Développer son identité culturelle</p> <p>MG 4 : Actions et engagements individuels et collectifs dans des situations sociales</p>

	<p><b>Contenus des modules professionnels :</b></p> <p>MP1 : Dimensions écologiques, économiques et culturelles des aménagements paysagers</p> <p>MP2 : Dimensions organisationnelles et économiques des chantiers d'aménagement paysager</p> <p>MP3 : Mise en place et entretien de la végétation des aménagements paysagers</p> <p>MP4 : Mise en place et entretien des infrastructures et des constructions des aménagements paysagers</p> <p>MP5 : Choix, préparation à la mise en œuvre et maintenance des équipements utilisés pour les aménagements paysagers</p> <p>MAP : Module d'adaptation professionnelle</p>
Types d'entreprises d'accueil	<p>Entreprise privée du paysage - Service des espaces verts d'une collectivité</p> <p>- Communauté de communes - EHPAD - Parc et monument historique -Parc zoologique et/ou de loisirs</p> <p>- Domaine privé - Entreprise de service à la personne.</p>
Modalités d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Evaluations diagnostiques, formatives tout au long du cycle de formation et évaluations certificatives (Contrôles en Cours de Formation - 60% - et épreuve terminale – 40%).</li> <li>➤ Pas de validation par bloc de compétences</li> </ul>
Modalités pédagogiques	<p><b>La pédagogie de l'alternance en MFR</b> s'appuie sur la pratique du métier en entreprise qui est réinvestie dans les séances de cours à la MFR et permet à nouveau de se réinterroger en situation professionnelle.</p> <p><b>Moyens pédagogiques :</b></p> <p>Salles de cours équipées de vidéoprojecteurs, salles informatiques. Plateaux techniques avec matériel et outillage pour les chantiers pédagogiques. Parc arboré de 6 hectares.</p>
Poursuites d'études envisageables	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ BTS " Aménagements paysagers"</li> <li>➤ Certificat de Spécialisation (Maçonnerie paysagère, élagage...)</li> <li>➤ BP Métiers de la piscine</li> </ul>
Tarifs	<p>Il n'y a pas de frais de scolarité en statut apprentissage. Ils sont pris en charge par les OPCO (opérateurs de compétences).</p> <p>Restent à charge de l'apprenti(e) : le coût de la pension (interne ou demi pensionnaire), les frais de déplacement, les activités extra-scolaires (animation, voyage d'étude)</p>
Lieu	<p><b>MFR RENNES SAINT GREGOIRE</b></p> <p>14, Les Rabinardières 35760 SAINT GREGOIRE</p> <p>Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap. (<a href="#">Nous consulter</a>).</p>
Responsable de l'action de formation	<p>Mme Anne Emmanuelle Péron – Monsieur Jérôme Poulain</p>